

Partie Française.

—♦—
ROUSSEAU.

PAR LE REVEREND R. P. DUCLOS.

(Suite.)

Cette explication sur l'origine de l'Emile étant donnée—disons un mot de la portée du livre.—Ici les paroles de Chateaubriand auront leur application : "Tel est l'embarras que cause à l'homme impartial une éclatante renommée. Il l'écarte autant qu'il peut, pour mettre au grand jour la réalité. Mais la gloire revient et comme une vapeur radieuse couvre à l'instant le tableau."

* * *

Ses amis de Genève redoutaient pour lui l'influence des Encyclopédistes—ses séjours prolongés à Paris—ses rapports constants avec Helvetius, Diderot, d'Alembert Coudillac justifiaient suffisamment leurs craintes.—Elles se réalisèrent cinq ans après quand parut L'Emile, mélange d'étranges erreurs et de vérités qui soulevèrent une tempête dans le monde politique et religieux.

* * *

Rousseau y proclame des principes en opposition absolue avec les coutumes du temps.

—D'après le droit divin, les peuples étaient la propriété des Rois ; le souverain était inviolable lors même qu'il violait les lois de la morale et de la justice.

Rousseau établit le droit des nations, d'après lesquels les rois et les gouvernements sont faits pour les peuples et le souverain n'est légitime que lorsqu'il gouverne selon les lois.

—Certaines classes de la société sont propriétaires exclusifs des honneurs et des places de l'Etat ; Rousseau prouve que tous les hommes sont égaux et que la moralité du caractère et le mérite intellectuel doivent seuls faire obtenir les emplois publics.